

Je passe maintenant à la page 7 où figure la liste des dirigeants et des administrateurs de notre association. Je ne vous lirai pas cette liste; je passe plutôt à la page 8.

Les membres de l'Association canadienne des propriétaires de fermes forestières appuient sans réserve le programme prévu dans la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Il faut établir certaines règles essentielles, croyons-nous, avant de lancer, aux termes de cette loi, certains projets relatifs à l'exploitation forestière privée; nous soulignons ces règles dans notre mémoire.

Avant de terminer cette partie de notre mémoire, nous faisons observer que le nombre des membres de notre association prouve que les propriétaires sont prêts à placer une partie considérable de leurs capitaux dans l'exploitation forestière privée. Il appartient aux gouvernements fédéral et provinciaux de considérer la valeur de l'exploitation forestière privée à la lumière de la révolution agricole qui se produit actuellement et de décider si cet apport de capitaux plutôt faible pour le moment doit être encouragé grâce à un climat économique sain ou si l'exploitation forestière privée est impossible.

Si vous avez des questions à poser au sujet de cette partie, je vais y répondre maintenant.

Le sénateur CAMERON: Environ combien d'acres de lots boisés appartiennent à des particuliers?

M. MACDONALD: Des forêts qui, à l'heure actuelle, appartiennent à des particuliers?

Le sénateur CAMERON: Oui.

M. MACDONALD: Je n'ai pas ces chiffres ici, mais je sais que les lots boisés privés, s'ils étaient exploités à fond, pourraient répondre à tous les besoins de bois à pâte du Canada.

Le sénateur CAMERON: Pour dire cela, vous devez certainement avoir une idée du nombre d'acres exploitées par l'entreprise privée.

M. MACDONALD: Comme je l'ai dit, si les lots boisés privés étaient exploités à fond, ils pourraient répondre à toutes les demandes de bois à pâte du Canada. Je fonde mon affirmation sur le rendement annuel d'une cordée de bois par acre. Nous savons le nombre d'acres, mais je n'ai pas ces chiffres ici. Il s'agit de plusieurs millions d'acres en Ontario, au Québec et dans les Maritimes.

Le sénateur CAMERON: Appartenant à des particuliers?

M. MACDONALD: De Sault-Sainte-Marie, en passant par la baie Georgienne, la péninsule de Bruce, l'extrémité sud du parc Algonquin et la vallée de l'Ottawa jusqu'à Québec, en longeant la bordure sud du bouclier laurentien jusqu'au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les terres pauvres ou impropres à l'agriculture se prêtent mieux à la sylviculture et plusieurs millions d'acres de ces terres sont à la portée des marchés. Cette région est plus fertile que les terres de la Couronne, dans le nord de ces provinces.

Le sénateur HOLLETT: S'agirait-il de boiser ces terres pauvres ou impropres à la culture?

M. MACDONALD: On devrait boiser les terres qui se sont révélées impropres à la culture; mais on en a déjà reboisé une grande partie.

Le sénateur HOLLETT: S'agit-il de petites étendues?

M. MACDONALD: Oui, des lopins de terre.

Le sénateur HOLLETT: Ce ne sont pas de vastes espaces?

M. MACDONALD: Non, mais de petits terrains, qu'on peut maintenant appeler des terrains privées.